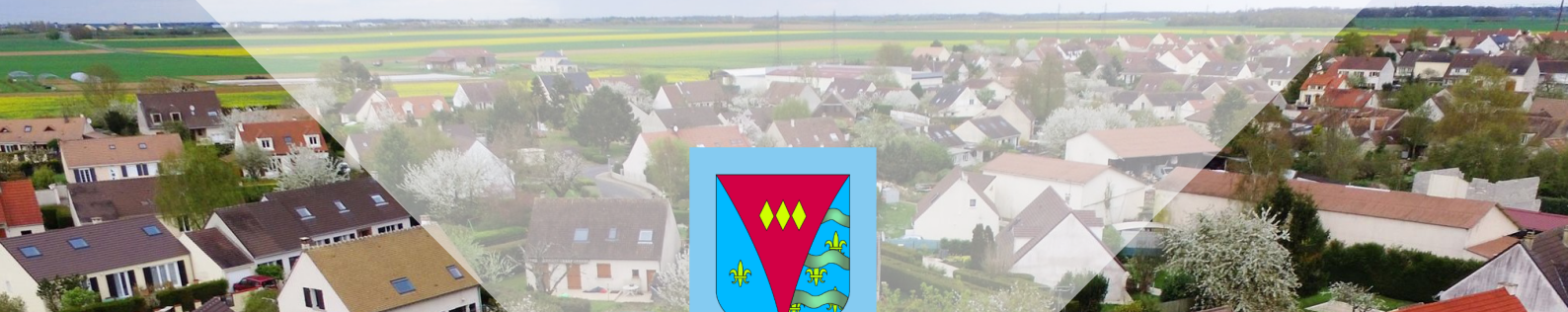


LA FEUILLE DE CHOU DE VOISENON

N°24 - Août 2023



Commune de
Voisenon

Edito



Chères Voisenonaises, Chers Voisenonais,

En ce début d'été, notre pays a traversé des émeutes d'une extrême gravité. Aux alentours, des écoles, des crèches, des mairies, des commissariats ou encore des locaux associatifs ont fait l'objet de véritables assauts. Notre ruralité n'a pas été épargnée non plus puisque nous avons vécu des dégradations matérielles.

Pourtant, à Voisenon comme ailleurs, nul ne peut dire que les élus locaux se désintéressent des habitants : embellissement du cadre de vie, mise en place des dispositifs pour accompagner les personnes en difficulté et les plus fragiles, mise à disposition d'outils permettant à la vie associative de se développer, ... pour toutes les générations et en particulier pour les plus jeunes.

Alors faut-il se décourager face à ces irruptions de violence ?

À Voisenon, nous faisons le choix de continuer à tracer ensemble le chemin d'un village apaisé, d'un cadre de vie protégé et d'une ruralité préservée.

Bien sûr, Voisenon est un village exceptionnel proche des grands ensembles. Mais notre village n'en est pas moins traversé par les tensions que connaît la France.

Au sein de nos bâtiments et espaces publics, nous retrouvons pour échanger, nous rencontrer, partager nos envies, nos inquiétudes, nos espoirs, nos difficultés et nos joies. Grâce à l'engagement de chacune et chacun d'entre nous, notre village progresse.

Les élus sont mobilisés pour défendre, à vos côtés, notre urbanisme à taille humaine, qui contraste avec l'urbanisme torturé de la région parisienne, loin d'être étranger au mal-être de ses habitants.

Ils se mobilisent également chaque jour pour améliorer le quotidien : voiries neuves et sécurisées, amélioration de l'éclairage public, réfection progressive de l'école, ... Nos engagements sont tenus et voire, dans certains cas, dépassés.

Vous avez été 250 à participer aux festivités de la Fête nationale, une trentaine autour du rassemblement républicain de l'appel des maires de France et une cinquantaine dans les différentes activités proposées par les associations.

Il est bon d'être ensemble.

Je vous souhaite un très bon été à Voisenon !

Le Maire
Julien AGUIN

*Réalisons et réunissons
l'avenir du village !
Bien chaleureusement,
Julien Aguin*

Agenda du village

- **Ven. 1^{er} septembre** : Cinéma en plein air + Restauration « Mixed Grill » à 19h - Place du 14 juillet, Nazareth
- **Sam. 9 septembre** : Rentrée associative - Mille-Club
- **Sam. 16 septembre** : Journées du Patrimoine - Centre du Jard
- **Dim. 17 septembre** : Vide-greniers au Centre-village
- **Sam. 7 octobre** : Accueil des nouveaux Voisenonais
- **Sam. 21 octobre** : Talents cachés - Mille-Club

Zoom

Travaux à Voisenon

Au cours des mois de juin et juillet, plusieurs travaux ont été réalisés dans nos rues. Bien qu'ils provoquent quelques contrariétés et nuisances pendant leur réalisation, les services de voiries font leur possible pour qu'ils soient les plus brefs possible. Avec, à la clé, un village entretenu et une vie quotidienne améliorée.



Refonte du tapis Rue de Melun, 18 juillet 2023



Réfection de la Rue des Écoles

Retour en images

La cérémonie et les festivités de la Fête Nationale seront présentés dans le magazine trimestriel de septembre.

Audition du Maire

Dans le cadre de ses fonctions de délégué du canton auprès de l'union des maires, Monsieur le Maire a été auditionné à l'Assemblée nationale par la députée Isabelle PÉRIGAUT pour partager l'expérience voisenonaise face aux enjeux actuels.



Moissonneuse

La rédaction formule un petit message de soutien à nos agriculteurs qui ont beaucoup œuvré pour assurer la saison des moissons. Le bruit, les odeurs et la fine fumée montrent que notre village conserve ses atouts de commune rurale. Bravo et merci !



Rampe finalisée

Merci à notre agent technique Franck d'avoir finalisé la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite (PMR) installée devant la scène du Mille-Club.



Don de Philippe Dutertre

La municipalité remercie chaleureusement Monsieur Philippe DUTERTRE, architecte du village d'avoir donné une plaque représentant la caserne de pompiers de Voisenon. Son père, Elie DUTERTRE était membre de cette caserne et cette plaque lui appartenait. Elle sera visible prochainement aux voisenonais qui en feront la demande.



« Interdit aux chiens »

A la suite de l'initiative de Jacqueline BESNARD, Adjointe au Maire déléguée à l'Espace public, un panneau pédagogique pour rappeler l'interdiction aux chiens de pénétrer dans l'enceinte de l'aire de jeux face au Mille-Club. D'autres panneaux pour assurer la sécurité aux abords du Mille-Club sont en cours d'élaboration avec la mise à jour des arrêtés municipaux en lien avec la Police intercommunale.



La rédaction a appris que Madame Nicole MULLER, ancienne élue de Voisenon et bénévole de l'association Familles Rurales à l'initiative de la Fête de la Musique du 21 juin dernier a été victime d'un accident le soir de cette fête. Monsieur le Maire et quelques voisenonais sont allés lui rendre visite. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Émeutes

Notre village n'a pas été épargné par les récentes émeutes. Le tractopelle qui était destiné à faire les premières tranchées des travaux de la rue des Fontaines a pris feu. Merci aux services de police nationale et intercommunale ainsi qu'aux services de pompiers pour leur intervention de mise en sécurité des lieux. Il n'y a eu aucune victime.



Rassemblement des Maires de France

A la suite des émeutes, Monsieur le Maire a répondu à l'appel de Monsieur David LISNARD, Président de l'association des maires de France et Maire de Cannes, qui les invitait à réunir les habitants du village sur le parvis de la mairie le lundi 3 juillet dernier à midi pour partager l'Appel des maires de France pour le retour à la paix civile.



ASCV

Clap de fin pour la saison 2022-2023 pour l'ASCV.

Merci à la centaine de personnes présentes pour le gala de fin d'année de la danse et de l'école du cirque.

Merci pour cette belle année sportive aux adhérents, aux encadrants, aux bénévoles. Bilan positif pour toutes les sections.

Elles vont être reconduites pour la saison 2023-2024 : tennis de table, danse jazz, judo, zumba, gym douce, randonnée.

Avec quelques changements au niveau des activités du Cirque, du Pilâtes et du yoga. Nous vous en diront plus à la rentrée...

Nous vous rappelons que vous pouvez nous suivre sur Facebook, et que si vous êtes intéressé (e), vous pouvez nous rejoindre en tant que bénévole.

Rendez-vous au forum des associations le Samedi 9 Septembre, au Mille-club de Voisenon pour les inscriptions.

Passez un bel été, de bonnes vacances et revenez nous en forme.

Sportivement vôtre.

Les membres de l'Ascv.

Contact : 06 27 75 06 87

Merci de privilégier le SMS et de ne pas oublier de vous identifier (nom prénom âge et/ou date de naissance activité (s) concernée (s))



Familles Rurales Voisenon

Des vacances actives pour les enfants

Ils sont toujours plus nombreux à participer aux activités proposées en juillet.

Près de 40 enfants en moyenne au Centre de loisirs animé par Adrien et toute son équipe, avec un programme bien rempli : décorations pour les festivités du 13 juillet, des activités manuelles et de plein air, des sorties (Winnoland, port aux cerises de Draveil) et un magnifique spectacle de clôture offert aux parents.



Et près de 40 enfants également ont participé aux 4 sessions de stage de foot sous l'entraînement bien maîtrisé d'Aristote.

Une belle initiation au sport national, bien orchestrée, mêlant de la technique, de la rigueur, et de la discipline. Et au final sûrement des graines de champion en devenir !



Tél : 09 50 13 49 89

E-mail : secretariat@frvoisenon.net

Facebook : @FRVoisenon

Pause estivale

Atelier des Petites Mains de Voisenon

Reprise de l'activité le vendredi 8 septembre à 14h30 dans la salle des associations.

L'Orangerie

Pas de messes en août.

AVI Patrimoine

Journées du Patrimoine, samedi 16 septembre de 10h à 16h :

Exposition et visites guidées du parc et de la glacière.



Les bénévoles de l'AVI Patrimoine auront le plaisir de vous accueillir pour la journée du patrimoine, avec l'aimable autorisation des responsables de l'IEM CENTRE du JARD.

Nous recherchons des bénévoles pour renforcer l'équipe, et accompagner les visiteurs sur le parcours.

Contact Claudine CARÉ

06 78 80 44 64 SMS de préférence ou claudine.care-voi@orange.fr

Voisenon, votre village

POUR PASSER UN BEL ÉTÉ à VOISENON : RAPPEL DE QUELQUES REGLES

Lutte contre le bruit



Les travaux de bricolage, ou de jardinage, impliquant l'usage d'outils dont le bruit est susceptible de causer une gêne pour le voisinage (perceuses, tronçonneuses, tondeuses à gazon, tailles-haie...) sont autorisés **uniquement les jours et horaires suivants** :

Du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 20h

Les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h

Ils sont interdits les dimanches et jours fériés.

Déjections canines



Notre commune fait de nombreux efforts pour sensibiliser les Voisenonais.

Pourtant, certains propriétaires de chiens n'ont toujours pas adopté les gestes citoyens. Faudra-t-il en arriver à verbaliser les mauvais comportements afin de garder les espaces publics propres ?

Pour rappel, l'amende applicable s'élève à 68 €.



Feux de jardins



Les feux de jardin et de broussailles sont strictement interdits en Ile-de-France par arrêté inter-préfectoral. Les administrés sont invités à déposer leurs déchets verts en déchetterie. Sont également interdits, les feux de matériaux industriels ou de déchets provenant de chantiers d'entreprises, l'incinération en plein air à proximité des habitations, de matières plastiques, cartons provenant d'emballages, de chantiers.

Stationnements sur les bateaux



Notre commune a rappelé plusieurs fois que stationner sur la voie publique, devant la porte de son garage ou son bateau, est considéré comme une privatisation de l'espace public : il est précieux pour **les piétons, les poussettes, les personnes à mobilité réduite.**

Le stationnement gênant passible d'une **amende pénale qui s'élève à 135€.**



Entretien des haies



Les haies qui débordent sur les voies publiques portent atteinte à la commodité de passage des piétons et donc à leur sécurité.

M. le Maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police relevant de l'art. L2212-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage. Toutefois, avant de devoir engager une action contraignante, nous comptons sur le bon sens de tous pour une bonne cohabitation.

La hauteur des haies doit être de 2m maximum en limite de propriété.

Collecte des déchets



Nous vous rappelons que les jours de collecte des déchets à Voisenon sont les suivants :

Bac ménager : lundi matin

Bac jaune : mardi matin

Déchets verts* : vendredi matin

Pour les raisons d'hygiène et de sécurité, les bacs doivent être sortis la veille au soir et rangés au plus tard le soir de la collecte.

Pour les encombrants, merci de contacter Allo encombrants (appel gratuit) au 0800 501 088

***Interruption de la collecte des déchets verts du 14 juillet au 15 août 2023**

Véhicules à moteur dans les espaces naturels



La circulation des véhicules et engins motorisés (deux roues, quads, engins spéciaux à moteur, etc.) est interdite dans les espaces naturels du territoire communal : les chemins ruraux et sentiers d'interprétation agricole

Baignades



Toute baignade est interdite dans la mare et le Ru place du 14 Juillet.

La responsabilité de la commune de Voisenon ne saurait être engagée en cas d'accident faisant suite à des initiatives personnelles.

Travaux d'aménagements extérieurs



Tous les travaux, chez les particuliers avec engins sur le domaine public doivent faire l'objet d'un arrêté municipal 72 heures au minimum avant le début des travaux.